

**Commune
de AZÉ
41100**

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation
29/06/2022

En exercice	Présents	Votants
14	10	14

Séance du 7 Juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept du mois de juillet à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, LANDRÉ Béatrice, RENOUE Christelle
Messieurs CHÉRAMY Jacky, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric, TYTGAT Loïc

Absent excusé : Mme MOTTIER Catherine qui a donné pouvoir à Mme RENOUE Christelle

M. DELGADO Louis qui a donné pouvoir à Mme BOULAY Maryvonne

M. MARCO Benjamin qui a donné pouvoir à M. Eric LELEU
Mme JOLY-LAVRIEUX Martine qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GUILLOU

Mme Christelle RENOUE a été désignée secrétaire de séance ;

Mme CHÉRAMY, Adjoint au Maire en charge des affaires scolaires, rappelle aux membres présents, que le Conseil municipal doit se prononcer sur les tarifs de l'accueil périscolaire du matin et du soir suivant le tableau ci-dessous, pour la rentrée de septembre 2022.

Madame Maryvonne BOULAY propose aux membres du Conseil municipal d'appliquer une hausse de tarif par rapport à l'exercice 2021 de 2.63 %, à compter de septembre 2022.

Forfait Matin réservé formule appliquée : (tarif 2022 x taux ci-dessus)

Tranche de QF	Tarif 2021/2022	Tarif 2022/2023	X	Y
Azé				
Inférieur à 448€	0,64 €	0,66 €		
De 448,01 à 1450€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0,00075	0,38
Supérieur à 1450€	1,39 €	1,43 €		

Tranche de QF	Tarif 2021/2022	Tarif 2022/2023	X	Y
Hors Azé				
Inférieur à 448€	1,27 €	1,30 €		
De 448,01 à 1450€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0,00120	0,87
Supérieur à 1450€	2,45 €	2,51€		

Matin non réservé formule appliquée : (tarif matin x 1,25 soit 125% du forfait)

Tranche de QF	Tarif 2021/2022	Tarif 2022/2023	X	Y
Azé				
Inférieur à 448€	0,79 €	0,81 €		
De 448,01 à 1450€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0,00095	0,47
Supérieur à 1450€	1,73 €	1,78 €		

N° 2022-33 tarifs périscolaire
2022/2023

OBJET DE LA
DELIBERATION

Hors Azé				
Inférieur à 448€	1,59 €	1,63 €		
De 448,01 à 1450€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0,00150	1,09
Supérieur à 1450€	3,07 €	3,15 €		

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
 Reçu en préfecture le 08/07/2022
 Affiché le
 ID : 041-214100109-20220707-2022_33-DE
 Berger Levrault

Forfait Soir réservé formule appliquée : (tarif 2021 x taux ci-dessus)

Tranche de QF	Tarif 2021/2022	Tarif 2022/2023	X	Y
---------------	-----------------	-----------------	---	---

Azé

Inférieur à 448€	1,65 €	1,69 €		
De 448,01 à 1450€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0,00198	0,98
Supérieur à 1450€	3,61 €	3,70 €		

Hors Azé

Inférieur à 448€	3,30 €	3,39 €		
De 448,01 à 1450€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0,00398	1,96
Supérieur à 1450€	7,23 €	7,42€		

Soir non réservé formule appliquée : (tarif soir x 1,25 soit 125% du forfait)

Tranche de QF	Tarif 2021/2022	Tarif 2022/2023	X	Y
---------------	-----------------	-----------------	---	---

Azé

Inférieur à 448€	2,06 €	2,11 €		
De 448,01 à 1450€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0,00248	1,23
Supérieur à 1450€	4,51 €	4,63 €		

Hors Azé

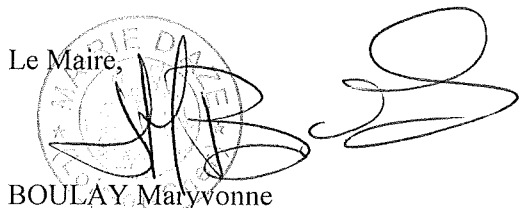
Inférieur à 448€	4,11 €	4,22 €		
De 448,01 à 1450€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0,00498	2,44
Supérieur à 1450€	9,04 €	9,28€		

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDENT :

- D'approuver la grille tarifaire pour l'accueil périscolaire telle que proposée ci-dessus, sur la base du quotient familial, à compter du 1^{er} septembre 2021.
- D'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

 BOULAY Maryvonne

Certifié exécutoire
 Reçu en Préfecture
 Le :
 Et publié ou notifié
 Le :
 Le Maire

 BOULAY Maryvonne